



Tri sélectif : arnaque fiscale et régression

par Joëlle CREPIN – Conseillère municipale

"Villiers Infos" de février 2009, le journal à la gloire du Maire, saluait les efforts des villiérains en ces termes :

"Ordures ménagères on est sur la bonne pente ! Le volume des déchets récoltés en 2008 dans les bacs gris est en baisse de 2% par rapport à 2007, lequel était déjà en recul de 0,3% par rapport à 2006.

Moins d'ordures ménagères, c'est une excellente nouvelle pour les finances de la ville.

Emballages ménagers et papiers c'est encore mieux qu'en 2007 ! : le volume collecté en 2008 dans les bacs à couvercle jaune est en hausse de 8% par rapport à 2007 sachant qu'il dépassait déjà de 6% la quantité de 2006"

Logiquement, les villiérains étaient en droit de voir leurs efforts récompensés... Faut pas rêver ! Regardez plutôt vos feuilles d'IMPÔTS FONCIERS

La taxe sur les ordures ménagères a augmenté de plus de 7% en 2009 après 3,2% en 2008 et 20,44% en 2006 ! soit une augmentation de plus de 30% !!!

Pour ne rien arranger, cette taxe est très élevée à Villiers puisqu'elle représente près du tiers des impôts fonciers prélevés au profit de la commune...

Et savez-vous ce qu'envisage le Maire ?

"- **la suppression** progressive du porte à porte des encombrants et des déchets verts et son remplacement par la mise en place de déchetteries mobiles

- **ainsi que la suppression** progressive de la collecte du verre en porte à porte par la mise en place de points d'apport volontaire, au travers de bornes aériennes, semi-enterrées ou enterrées."

(Extrait de la résolution adoptée au conseil municipal de décembre 2009)



Il faudra bientôt apporter vos bouteilles dans ce type de bornes aériennes semi-enterrées...



... et vos encombrants et déchets verts dans une déchetterie mobile comme celle-ci

L'abandon de la collecte du verre, des encombrants et des déchets végétaux au porte à porte serait une grave régression écologique

La majorité des responsables syndicaux d'immeubles collectifs a bataillé ferme pendant plusieurs années pour que tous les résidents respectent le tri sélectif des déchets et respectent les jours de ramassage des encombrants.

Aujourd'hui, le système du porte à porte fonctionne relativement bien.

Le Maire, aux prises avec l'endettement gigantesque de sa ville, s'apprête à prendre une décision qui va pourrir la vie de ses administrés et engendrer des nuisances. Les conséquences écologiques de ce retour en arrière seraient considérables.

Beaucoup de villiérains écœurés ne trieront plus leurs déchets et ceux qui n'ont pas de véhicules abandonneront les encombrants au coin des rues.

Sans peur du ridicule, le Maire, interpellé sur ce risque, affirme que des "inspecteurs" chargés du contrôle des poubelles pourraient être recrutés par la Mairie ! Vous voyez d'ici les économies...

Pourquoi ne pas équiper nos poubelles d'un système de vidéo surveillance ? Et le maire d'expliquer sans rire qu'il s'agit de demander à chaque villiérain de développer le geste "éco-citoyen". Il confond écologie et économies... Bientôt, il va nous demander de le remercier !

Revenir à la méthode de l'apport volontaire des déchets est impensable. Cela engendrerait des baisses de recettes sur la revente des ordures triées pour être recyclées, une perte de subvention Eco-Emballages, une facture plus lourde des coûts d'incinération et de multiples pollutions

...

Que cache une telle proposition ?

Probablement une manière de diminuer artificiellement le budget de fonctionnement de la ville qui sera présenté au conseil municipal du 14 avril 2010



Les villiérains pénalisés

Par Louise Farge
Présidente de Conseil syndical

Depuis le 1^{er} mars les jours de collectes des déchets recyclables "Bac jaune" et "Bacs verts" ont été modifiés *"pour être encore plus en phase avec le rythme de vie des Villiérains"* (1)

En réalité, il s'agit d'une mesure d'économies prises sans concertation et qui a pour conséquence d'augmenter les charges de nombreux habitants de Villiers.

Explication

Avant ce changement, l'ensemble des déchets "gris, verts et jaunes" étaient ramassés sur 3 jours

Depuis la réforme, ils sont ramassés sur 4 jours

Les syndics d'immeubles sont donc obligés de demander à la personne ou à l'entreprise qui sort et rentre les poubelles, un passage supplémentaire. Ce qui revient à une augmentation de 25% de ce type de charges qui incombent à tous, locataires ou copropriétaires.

Christiane MARTI, adjointe de Benisti, avoue tout de même dans Villiers Infos n°68 que cette réforme fera faire des économies à la ville ;

- sans préciser le montant de ces économies que pourtant elle connaît...

- et sans oser dire aux villiérains qu'ils ne bénéficieront d'aucune baisse de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM)

Bilan de cette réforme

80 000 euros d'économies espérés pour la ville (en réalité il n'y a rien de mécanique dans tout cela et le gain final pourrait bien se réduire comme peau de chagrin – voir ci-contre)

25% d'augmentation des charges pour les résidents des immeubles de Villiers sans aucun espoir de voir leur taxe sur les ordures baisser.

Encore une mesure prise pour boucher les trous et qui pénalise les villiérains. Et ce n'est hélas pas fini...

(1) C. Marti dans VI n°68 mars 2010